



Ville de Bernay
Délibération : 04
Conseil du 10 juillet 2020

VILLE DE BERNAY

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 10 JUILLET 2020

Délibération n° 18-2020

Rapporteur : Claudine HEUDE

L'an deux mille vingt, le dix juillet à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Lyne VAGNER, maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Sara FERAUD, Mickaël PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Françoise TURMEL, Pascal SÉJOURNÉ, Claudine HEUDE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Céline MENANT, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Thierry JOSSÉ, Laurence BEATRIX, Chantal HERVIEU, Julien LEFEVRE, Ulrich SCHLUMBERGER, Valérie BRANLOT, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Nathalie PERRET, Antonin PLANCHETTE.

Pouvoirs : Pierre JALET à Mickaël PEREIRA, Dominique BÉTOURNÉ à Claudine HEUDE.

Absents : Pierre JALET, Dominique BÉTOURNÉ.

Date de la convocation : 04 juillet 2020

Mickaël PEREIRA est nommé secrétaire de séance.

Objet :

ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXPOSÉ DES MOTIFS :

Par délibération du 4 juillet 2020, le Conseil Municipal a fixé à 16 le nombre d'administrateurs pouvant siéger au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale.

Le conseil d'administration est composé de membres élus au sein du conseil municipal et de personnes qualifiées dans le domaine de l'action sociale nommées par le Maire.

Il s'avère nécessaire de procéder à l'élection des 8 administrateurs au sein du conseil municipal. Les modalités sont définies par l'article R.123-8 du Code de l'action sociale et des familles qui prévoit que l'élection se déroule au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel et à bulletins secrets.

Ce même article prévoit la possibilité de présenter une liste incomplète qui pourra être complétée, le cas échéant, par des candidats d'autres listes.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Procès-verbal de l'élection :

VU les articles R.123-8 et suivants du Code de l'action sociale et des familles,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 fixant le nombre d'administrateurs du CCAS,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS.

Résultats du scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 33
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 0
- d. Nombre de suffrages blancs 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]..... 33
- f. Sièges à pourvoir..... 8

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir): 4 125

Nom des listes candidates (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	Nombre de sièges obtenus	Attribution du siège au plus fort reste
Bien vivre à Bernay	3	0	1
Solutions d'Avenir	24	5	1
Unis pour Bernay	6	1	0

Nom des listes candidates (dans l'ordre alphabétique)	Titulaires	Suppléants
Bien vivre à Bernay	Pascal DIDTSCH	Nathalie PERRET
Solutions d'avenir	Sara FERAUD Guillaume WIENER Frédérique PARIS Jérôme VARANGLE Camille DAEL Sabrina BECHET	Thierry JOSSÉ Céline MENANT
Unis pour Bernay	Sébastien LERAT	Claire PITETTE

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE A L'UNANIMITÉ :

- **DE PROCLAMER** les résultats de l'élection de ses membres conformément au tableau ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme
Le Maire



Marie-Lyne VAGNER

